



Sélectionner une page



La commune de Bassins veut céder son chauffage bois



En vue de subvenir à ses besoins économiques et de réduire sa consommation énergétique, la *commune suisse de Bassins* à l'intention de céder ses chauffages à distance à la firme Romande Energie. La contrepartie étant que cette dernière se serve uniquement du bois provenant des forêts du groupe forestier auquel appartient Bassins.

Des raisons financières mises au-devant

En termes de chauffage, la commune joue réellement dans la cour des grands. Pourtant, nous n'avons plus assez de ressources pour l'entretien et le développement de nos mécanismes de chauffage ; affirmait Didier Lohri, le syndic de la Commune. C'est fort de cela que la commune

forestière (voir aussi meilleur bois de chauffage) a convenu de céder, via un contrat de reprise, ses installations à Romande Énergie. Une mesure qui s'insère dans le cadre de la politique d'assainissement que la commune s'est assignée.

D'ailleurs, ses finances commencent à reprendre de l'allure, après avoir frôlé la catastrophe et risqué de subir la tutelle, il y a moins de 2 ans.

Procédure assez compliquée pour une localité dont l'économie est, depuis fort longtemps, basée sur des denrées comme l'eau et le bois.

En 2004, sa piscine, construite avec du bois, était soumise au système de Chauffage central au bois. Des années après, la commune est munie du système de chauffage à distance. Mais aujourd'hui, une partie de la population s'est remis au bois et la commune compte en faire de même, se souciant de ne pas pouvoir remplacer les chaudières qui pourraient être défectueuses, vu leurs états financiers.

La convention que l'exécutif communal et devront signer le 20 mars prochain stipule que l'entreprise devra prendre continuellement en charge la chaufferie et le réseau de chauffage de la commune avec le plus grand soin.

Étant également dans de graves difficultés sur le plan financier, les autorités communales de Burtigny avaient décidé de céder leur installation de chauffage à la SEIC. Il est donc normal que la commune de Bassins en fasse pareil, mais cette fois-ci avec l'entreprise qui lui distribue de l'énergie ; entreprise dans laquelle la commune reste actionnaire et escompte avoir des retours de l'activité de la firme.

De houleuses discussions en approche

Hormis le loyer stipulé par la convention signée avec Romande Energie, bénéficiera de ce que le groupe forestier dont elle fait partie soit le seul fournisseur de bois de chauffage pour lesdits systèmes de chauffage à distance.

Mais le climat politique au sein de la commune paraît un peu tendu depuis la contestation, aux dernières élections, de la légitimité du syndic porteur de ce projet. Les discussions risquent donc être vraiment vives

au sein du conseil communal. Mais le syndic continue de penser que ce contrat est une chance qu'il ne faudrait pas rater.

Partager :



Les chau...
784 mentions J'aime



Les chauffages : Guide pour choisir son chauffage / CGV & contact /

© 2013 - 2017